



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du 27 janvier 2020

Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal	Nbre de présents	Qui ont pris part à la délibération
14	8	11

Date de la convocation : 21 janvier 2020

Date d'affichage ordre du jour : 21 janvier 2020.

L'an deux mil vingt, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de Madame LELIEVRE Josiane.**

Présents : M. CALTOT, Mme DESANNAUX, Mme TALBOT, Mme LELIEVRE, M. BRUNG, M. ZEDDE, M. RAIMBAULT, M. POTHERAT.

Absents excusés : Mme LEMIRE, a donné pouvoir à Mme LELIEVRE, M. CAUCHOIS a donné pouvoir à Mme TALBOT et M. NIEL à M. BRUNG.

Absents non-excuses : Mme DELAHAYE, Mme DROUARD, M. PRUNIER.

2020/08 – SAGE : APPROBATION DE LA REDACTION

Vu l'arrêté préfectoral du 23 février 2015 délimitant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau des 6 Vallées ;

Vu l'Article R 212-39 du Code de l'environnement, modifié par Décret n° 2018-847 du 4 octobre 2018 - art.12, qui précise que pour l'élaboration et la révision d'un SAGE, la CLE soumet le projet de schéma à l'avis des communes ;

Vu le projet de SAGE des 6 Vallées, validé par la CLE à l'unanimité de ses membres présents ou représentés le 8 janvier 2020 ;

Vu le courrier de M. Sylvain GARAND, Président de la CLE du SAGE des 6 Vallées, du 17 janvier 2020 reçu le 22 janvier 2020, sollicitant l'avis de la commune de Roumare, à rendre sous 4 mois ;

Vu le projet de SAGE des 6 Vallées et son rapport d'évaluation environnementale ;

Considérant que le projet de SAGE des 6 Vallées définit les objectifs généraux et les sous-objectifs nécessaires pour un aménagement et une gestion des eaux des 6 Vallées, équilibrés et intégrés ;

Considérant que ce projet définit les conditions structurelles nécessaires à une mise en œuvre performante du SAGE pour atteindre ces objectifs ;

Madame le Maire demande à l'assemblée d'émettre un avis sur le projet de SAGE des 6 Vallées, avis sur le PAGD, sur le règlement et les documents cartographiques associés et sur le rapport d'évaluation environnementale.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605419-20200127-DE2020000008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2020

Notification : 28/01/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

